

REGLEMENT DES FOULEES DE LA SAINT GILLIET

ARTICLE 1: OBJET

Fruges active club organise , pour la première fois Les foulées de la Saint-Gilliet le dimanche 30 août 2026, Cette manifestation est aussi l'occasion de reverser une partie des inscriptions à l'association « Les Etoiles d'Océane» qui soutient les services de cancérologie pédiatrique , Course ouverte à tous les licenciés FFA mais également à tous grace au PPS (pass prévention santé) qui coûte 5€ à l'année

Le PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois avant la date de la manifestation sportive à laquelle la personne souhaite s'inscrire,

L'organisateur n'est pas tenu de vérifier l'authenticité des justificatifs d'aptitude transmis et ne pourra en aucun cas être tenu responsable en cas de falsification de l'un de ces derniers,

Articles 2 : Horaires , distances et parcours

12 km course chemin et route – départ 9H00 10€ ouvert à partir de la catégorie cadets

5km marche chemin et route – départ 9H05 3€ ouvert à tous

5km course chemin et route – départ 9H30 ouvert à partir de la catégorie minimes

400m enfants – départ 11H00 ouvert à tous les jeunes enfants , catégories Baby's – Eveil Athlé

1km enfants – départ 11H00 1€ catégories poussins/benjamins

Articles 3 : Renseignements et inscriptions

Caron Jimmy organisateur 0651267436 Pascal Leroy organisateur 0631134883 Mickael

Vantieghem organisateur 0633819475 Flavie Vantieghem organisatrice 0631011145

Inscriptions en ligne sur la plateforme Adeorun , sur le lien suivant : <https://les-foules-de-la-saint-gilliet.adeorun.com/>

Inscription sur place course non chronométré possible et inscription course chronométré possible également sur place mais en passant uniquement par la plateforme Adeorun ,

Aucun remboursement possible , il y a une assurance annulation disponible au moment du paiement sur Adeorun ,

Article 4: Les dossards et les puces

Les dossards seront à retirer à partir de 8H30 à la salle des sports Jean Pomart de Fruges et devront être accrochés sur la poitrine pendant la durée de l'épreuve sans être pliés

Les puces devront être obligatoirement rendue à l'arrivée , un SAS sera installé et un organisateur vous aidera à enlever la puce si besoin, Les coureurs sans dossard sont interdits,

Article 5 : L'accès à la salle Jean Pomart sera autorisé pour y stocker vos effets personnels , les toilettes seront accessibles également , Les organisateurs déclinent toute responsabilité pour les vols ou dégradations pouvant survenir aux biens personnels des concurrents ,

Article 6 : Assurance

Conformément à la loi les organisateurs ont souscrit une assurance responsabilité civile,Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident consécutif à un mauvais état de santé et/ou à une inobservation du règlement, Les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur licence, il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement,

Article 7 : Litiges

Ils seront du ressort exclusif de l'organisation,

Article 8 : Consignes à respecter :

Les coureurs devront respecter le code de la route , suivre les consignes des signaleurs et traverser les axes routiers aux endroits indiqués, Respecter la nature , ne rien jeter sur le parcours,
Des poubelles seront mis à disposition à différents endroits de la course,
Les organisateurs se réservent le droit d'exclure tout concurrent ne respectant pas le règlement,

Article 9 : Le droit à l'image

Tout coureur participant accepte le règlement de cette épreuve et autorise les organisateurs à utiliser les photos , vidéos ou tout autre enregistrement de cet événement, sans contrepartie financière, sur tous supports y compris les documents promotionnels et publicitaires,

Articles 10 : Acceptation du règlement

L'inscription à l'une des épreuves des foulées de la Saint-Gilliet vaut l'acceptation sans réserve du règlement ci-dessus dans son intégralité,

Article 11 : Classements et récompenses

Chaque participant aura un lot (marche,course)

Les 3 premiers au scratch , hommes et femmes recevront un lot (concernant les courses chronométrées 5km et 12km) ,
Pour les courses 1km et 400m tous les enfants seront récompensés,

Article 12 : Le ravitaillement

Pour la course 12km 1 ravitaillement au 6ème kilomètre et à l'arrivée
Pour la course 5km,1km,400m , pour la marche 5km un ravitaillement à l'arrivée pour tous

En cochant le bulletin d'inscription en ligne , tous les concurrents reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement et en acceptent les clauses,